

RÈGLEMENT INTERIEUR

Open FIDE rapide de l'Echiquier Moulén,

25 octobre 2026

Article 1. Présentation.

Le club d'échecs l'Echiquier Moulén organise son Open Fide rapide, 2^{ème} édition, le dimanche 25 octobre 2026, à la salle de la Régie Municipale des Sports du Moule, complexe sportif Antoine Chérubin, plage de l'autre bord, 97160 Le Moule.

Cette compétition est ouverte à tout joueur licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E., ou possédant un code FIDE d'une autre fédération. La licence pourra être prise sur place.

Article 2. Règles et appariements.

Ce tournoi open, homologué FIDE sous le numéro 73699, se joue en 7 rondes.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE, version août 2026 actuellement en vigueur. Les appariements se font au Système Suisse, à l'aide du logiciel PAPI (version 3.3.8).

Seront appariés à la première ronde les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

L'Article A.5 de l'annexe A : « Échecs Rapides » (version août 2026), s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3. Cadences.

La cadence est de 15 minutes avec un incrément de 5 secondes par coup pour toute la partie.

Article 4. Horaires.

8h – 8h45 : Accueil des participants et pointage

De 9h à 12h30 : rondes 1 à 4

Pause déjeuner : 12h30 – 13h30

De 13h30 à 16h00 : rondes 5 à 7

Remise des prix : 16h00-17h00

Article 5. Droits d'inscription.

Les droits d'inscription sont de 10 € pour les Jeunes et 20 € pour les Séniors. Après le 19/10/2026, une majoration de 5€ sera appliquée à tous les joueurs.

Article 6. Classement et répartition des prix.

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu :

(victoire : 1point ; match nul : ½ point ; défaite : 0 point).

Les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre : le Buchholz, le Buchholz tronqué et la performance.

La liste des prix sera affichée au début de la ronde 5.

70% des droits d'inscription seront reversés aux 5 premiers du classement général. Les prix en Euros seront attribués au système Hort et ne sont pas cumulables : un joueur ne peut percevoir qu'une seule récompense monétaire, celle correspondant à son meilleur classement général. Le joueur qui peut prétendre à plusieurs prix se verra attribuer le prix le plus avantageux

Article 7. Forfaits.

La partie est perdue par forfait pour tout joueur ne se présentant pas devant son échiquier dans un délai de 10 minutes à compter du déclenchement effectif de la ronde par l'arbitre.

Un joueur forfait à une ronde n'est apparié à une ronde suivante que s'il justifie son absence, avant la publication des appariements de la ronde suivante.

Tout joueur faisant l'objet deux forfaits consécutifs ou non, non justifiés, sera exclu du tournoi.

Article 8. Arbitrage.

L'arbitre est M. Philippe MAROT, arbitre AFO, agréé FIDE.

Article 9. Comportement des joueurs.

Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi.

Il est rappelé que les téléphones portables doivent impérativement être éteints et non visibles sur la table de jeu. Tout son émis (sonnerie, alarme ou vibreur) entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

Plus généralement, les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Les participants autorisent le club à publier par voie de presse et/ou Internet toute photographie, prise à l'occasion du tournoi, sur laquelle il figure.

Tout participant au tournoi s'engage à respecter ce règlement intérieur.

L'organisateur.

L'Echiquier Moulén

L'arbitre

Philippe MAROT